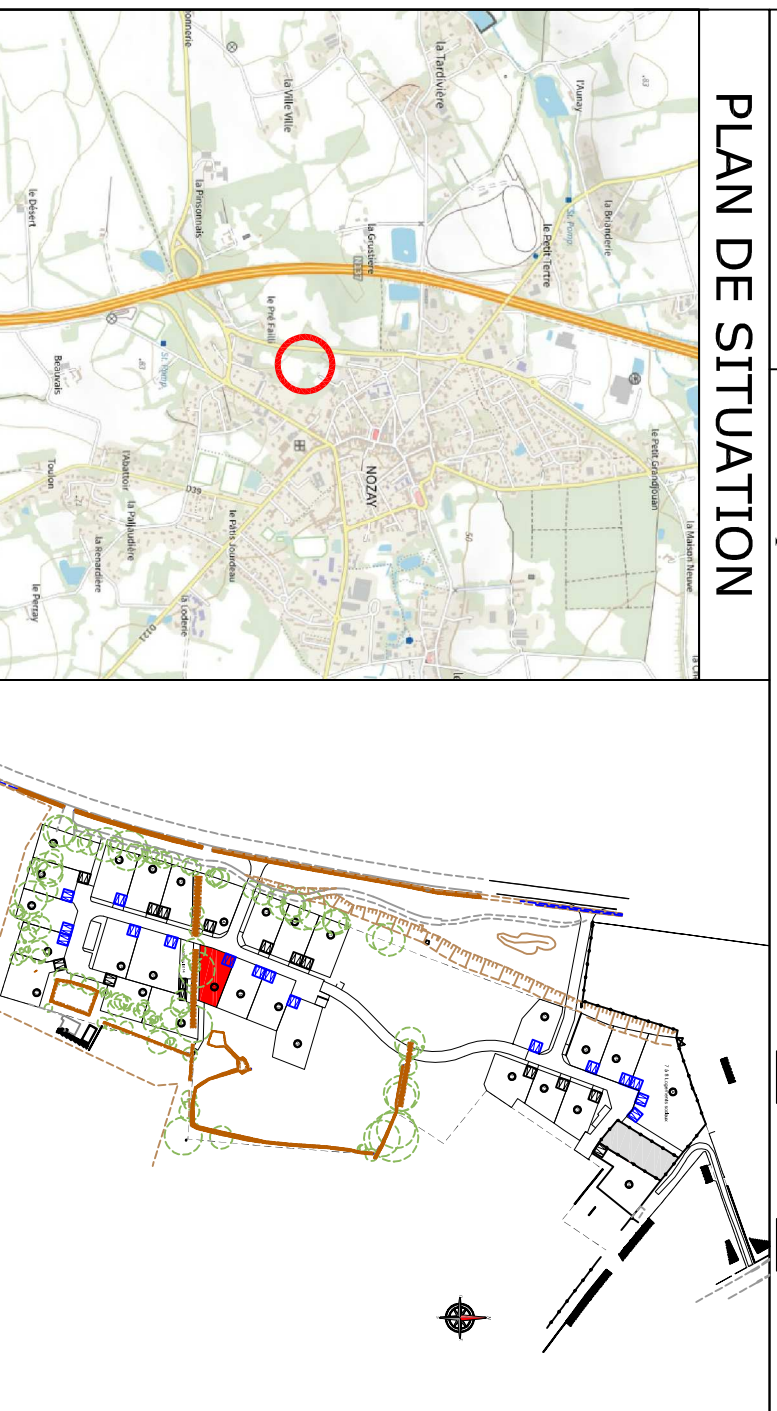




27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411
44124 VERTOU Cedex
E-mail : accueil@ifl-ouest.fr

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
COMMUNE DE NOZAY
LES O' PALIS

LOT n° 17	Adresse : boulevard de la Pré Robert	Mis à jour après travaux le :
	Réalisé le 22/03/2022	
Permis d'aménager n° PA 044 113 21 N0003 en date du 05/10/2021	Cadastre : Section BP n°	Surface de plancher : 180 m ²
	Surface Arpentée : 330 m ²	
	Servitude particulière :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/>

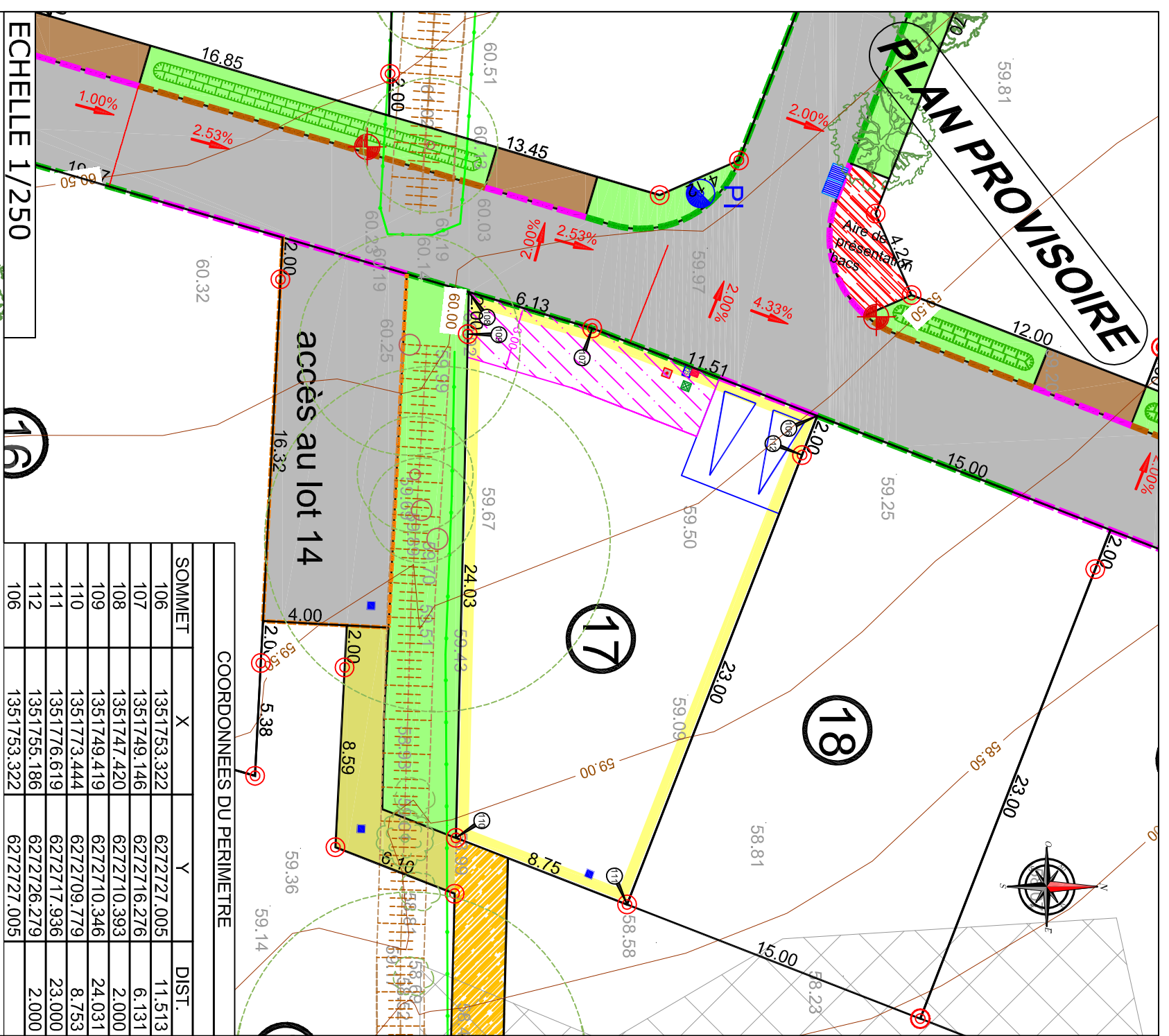


PLAN DE VENTE PROVISOIRE

GEOMETRE
SCP LAURENT & MILET
Géomètres-Experts D.P.L.G.
3, Place de l'Europe 44400 REZE
Tél: 02.40.75.66.80 - Fax: 02.40.84.27.84
e-mail : contact@LAURENTmilet.fr

ARCHITECTURE
ACDM
27bis, rue du Mortier Vannerie
CS 52411 44124 VERTOU
architectes@acdm-architecture.fr

Dossier : 210632



COORDONNEES DU PERIMETRE

SOMMET	X	Y	DIST.
106	13517753.322	6272727.005	11.513
107	13517749.146	6272716.276	6.131
108	13517747.420	6272710.393	2.000
109	13517749.419	6272710.346	24.031
110	13517773.444	6272709.779	8.753
111	13517776.619	6272717.936	23.000
112	13517755.186	6272726.279	2.000
106	13517753.322	6272727.005	

ECHELLE 1/250

LEGENDAIRE

- Voie
- Béton balayé / Aire de Présentation des poubelles
- Allées piétonnes / Espaces Verts
- Dalles engazonnées accessibles aux véhicules
- Revêtement perméable végétalisé et carrossable
- Zones humides
- Zones en friche/boisement
- Zones inconstructibles - Retrait minimal de 3m
- Zones non aedificandi
- Bordure P1
- Bordure T1
- Bordure vu 2cm
- Bordure vu 0cm
- Arbres à planter (position de principe)
- Arbres existants conservés
- Candélabre (position indicative)
- Coffrets et citerneaux (position de principe)
- Accès et aire de stationnement non clos obligatoire sur l'espace imposée)
- Accès et aire de stationnement non clos obligatoire sur l'espace privé (position libre)

NOTA :

- Les emplacements des coffrets, branchements et attelles sont donnés à titre indicatif. L'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- L'aménageur se réserve le droit pour toutes raisons d'ordre technique d'implanter les coffrets ERDF 400A sur les lots
- Compte tenu des activités des chantiers, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction. Toute anomalie devra être signalée au cabinet.